

COMMUNE DE SEPMERIES

Procès-verbal de la réunion du
Conseil Municipal du Lundi 27 Avril 2026 à 19h
Salle Réunion Mairie

Conseil Municipal convoqué le 23 avril 2026

Présents :

Mmes et Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Anne-Laure GAILLET, Christophe DIENNE, Anthony DOUVRY, Alain DUPUIS, Romain GEORGES, Aurélie PREVOT, Stéphanie DAUCHEZ, Florentine SELLIER, Marie-Pierre DANHIEZ, Dorothée BOUCHEZ, Elodie BERCHON LEROY, Jean-Michel PASBECO

Absents ayant donné procuration : Mr Pierre MOUFTIEZ donne pouvoir à Mme Anne Laure GAILLET

Absent(e)s :

Rappel de l'Ordre du Jour :

Approbation des comptes rendus du 22 et 27 mars 2026

Désignation du secrétaire de séance.

- Délibérations

- **Vote du CFU2025**
- **Affectation des résultats de l'exercice 2025**
- **Vote des taux d'imposition 2026**
- **Vote du budget primitif 2026**
- **Demande de subvention DETR pour l'aménagement du centre bourg**
- **Requalification d'un CDD en CDI**

1. Approbation des comptes rendus du 22 et 27 mars 2026

Vote à l'unanimité

2. Désignation du secrétaire de séance

Mr Anthony DOUVRY est désigné secrétaire de séance.

3. Délibérations



a) Vote du CFU 2025

Mr Christian BASSEZ a été désigné pour présider la séance lors du vote du compte financier unique 2025.

Monsieur Thierry SOSZYNSKY, Maire, a quitté la salle au moment du vote du compte financier unique 2025.

24200 - COMMUNE DE SEPMERIES -

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	778 092,17		-686 564,31		91 527,86
Fonctionnement	159 763,29	130 000,00	105 338,79		135 102,08
TOTAL I	937 855,46	130 000,00	-581 225,52		226 629,94
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	937 855,46	130 000,00	-581 225,52		226 629,94

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15	/	/

APPROUVE le compte financier unique 2025,

CONSTATE que la procédure de confection du compte financier unique est commune à l'ordonnateur et au comptable public et est entièrement dématérialisée. Ainsi des contrôles automatisés de cohérence se font et mettent en évidence les identités de valeur entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

b) Affectation des résultats de l'exercice 2025

Monsieur le maire expose les chiffres de l'exercice 2025 repris dans les tableaux détaillés ci-dessous.

a) Section de fonctionnement

Le compte financier unique 2025 fait apparaître en section de fonctionnement les résultats suivants :

Recettes de fonctionnement : 484 117.52€

Dépenses de fonctionnement : 378 778.73€

Résultat 2025 : 105 338.79€

Excédent reporté de 2024 : 29 763.29€

Résultat de clôture 2025 : 135 108.08€

b) Section d'investissement

Le compte financier unique fait apparaître en section d'investissement les résultats suivants :

Recettes d'investissement : 1 149 290.10€

Dépenses d'investissement : 1 835 854.41€

Résultat 2025 : - 686 564.31€
Excédent 2024 reporté : 778 092.17€
Résultat de clôture 2025 : 91 527.86€

Il est proposé au Conseil municipal les Reports suivants :
Report des excédents de fonctionnement de 135 102.08€
En fonctionnement Au R002 : 35 102.08 €
le solde sera affecté en investissement afin de couvrir les travaux d'investissement soit : au 1068
Excédent de fonctionnement capitalisé : 100 000.00 €

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15	/	/

Après discussion, le conseil accepte l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

Report des excédents d'investissement : 91 527.86 € au R001

Il est demandé au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15	/	/

Après discussion, le conseil accepte l'affectation des résultats décrite ci-dessus.

c) Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la majoration spéciale du taux d'habitation (TH) permet à certaines communes d'augmenter uniquement le taux de TH dans une limite strictement encadrée par la loi. Elle vise à donner une marge de manœuvre financière aux collectivités dont le taux est particulièrement bas, sans toucher aux autres impôts locaux. Taux maximal : 2.70%

Elle s'applique uniquement aux logements qui restent soumis à la taxe d'habitation : les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à la résidence principale et certains logements vacants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal,

Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition du Foncier Bati et du Foncier Non Bati et d'augmenter le taux sur la taxe d'habitation.

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15	/	/

De laisser les taux d'imposition identique à l'année 2025 pour le Foncier Bati et le Foncier Non Bati et d'augmenter le taux sur la taxe d'habitation comme suit :

	Taux 2025	Taux 2026	Bases	Produit
FB	31.59	31.59	451700	142692
FNB	31.01	31.01	53600	16621
TH	11.92	14.62	19300	2822
			Total	162135

d) Vote du Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les grandes lignes du budget de l'exercice 2026 en vue de son approbation et il propose le vote par chapitre.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15	/	/

Adopte le budget primitif de l'exercice 2026 arrêté comme suit :

MOUVEMENTS REELS	DEPENSES	RECETTES
- INVESTISSEMENT	821 253.00€	856 250.94€
- FONCTIONNEMENT	484 507.08€	484 507.08€
TOTAL	1 305 760.08€	1 340 758.02€

Précise que le budget de l'exercice 2026 a été établi en conformité avec la nomenclature M57 (classement par nature).

e) Demande de subvention DETR pour l'aménagement du centre bourg

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du centre bourg, sécurisation, mobilité douce et accessibilité ainsi que la modernisation des abords de l'école incluant les travaux de voiries, de plantations, de sécurisation et de reprise des enrobés.

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :

Le projet débutera en novembre 2026 pour se finir en décembre 2027 .

M. le Maire précise que ce projet est susceptible de bénéficier d'une aide financière de 30 % de l'Etat au titre des subventions d'état (DETR/DSIL) pour l'aménagement du centre bourg, sécurisation, mobilité douce et accessibilité de l'école

Ayant pris connaissance du projet d'aménagement du centre bourg, sécurisation, mobilité douce et accessibilité de l'école proposé par le cabinet d'architecte PIXL qui s'élève à un montant global de 466 182.50 € HT, soit la somme de 559 419 € TTC,

Que le budget éligible aux subventions d'Etat représente le « Gros œuvre, les honoraires de prestataires (AMO-MOE) et les études pour un montant limité de **1 000 000 € HT**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15	/	/

- Donne son accord pour la réalisation du projet l'aménagement du centre bourg, sécurisation, mobilité douce et accessibilité de l'école avec construction d'un préau d'un montant prévisionnel de 466 182.50 € HT
- Sollicite auprès de l'Etat une subvention prévisionnelle de 30 % du montant des travaux à hauteur de 466 182.50 € HT soit une subvention d'un montant de 139 854.75 €.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune
- Autorise Monsieur le maire à signer la convention avec l'Etat définissant les modalités pratique de l'opération et tous les documents relatifs au dossier.

f) Requalification d'un CDD en CDI

La Commune emploie, depuis le 17 Juillet 2020, un adjoint technique recruté en application des dispositions de l'article L.332-8-3° du code général de la fonction publique.

La loi permet le recrutement d'un contractuel, sur des emplois permanents du niveau de la catégorie C, lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient.

Les contrats de travail conclus sur la base de ces dispositions le sont pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans. Si à l'issue de cette durée de 6 ans le contrat est reconduit, il l'est par décision expresse et pour une durée indéterminée.

Dans l'intérêt des services, compte tenu de la maîtrise des dossiers acquise par les bénéficiaires des contrats et de la nécessité de poursuivre les projets engagés dans des conditions sécurisées, il est proposé au Conseil Municipal la conclusion des contrats de travail à durée indéterminée.

Monsieur Le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à se prononcer.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et pris connaissance du dossier

Après en avoir délibéré

Le Conseil Municipal décide

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
15	/	/

- D'adopter la conclusion des contrats de travail à durée indéterminée.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces contrats

Points par les adjoints :

• Adjoint aux travaux

Demande de devis pour la réparation du chemin de bermerain, LTP 8825€ et Dubois TP 10000€
Fleurissement du village en collaboration avec les enfants de l'école
Demande de devis auprès de la société Andriolo pour le fleurissement du rond-point

• Adjoint aux écoles

Repas des aînés le 8 mai prochain, préparation de la salle le 6 mai à 17h

Madame Elodie BERCHON-LEROY propose d'organiser un marché le vendredi de 16h à 19h30 avec des producteurs locaux

Elle propose aussi l'installation de casier colis à la place des distributeurs

Fin de la séance : 22h00.

